

Victoire pour les travailleurs migrants

Mouloud Idir and Susana Ponte Rivera

Number 804, September–October 2019

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/91723ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (print)

1929-3097 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Idir, M. & Rivera, S. P. (2019). Victoire pour les travailleurs migrants. *Relations*, (804), 7–8.

plus d'experts et d'expertes communautaires, d'universitaires et de féministes autochtones, plutôt que de procéder par contre-interrogatoires, comme leur permettaient leurs pouvoirs d'enquête (ce qui leur a toutefois valu des critiques). Ce faisant, la démarche a permis de documenter une somme importante d'expériences de violations historiques et contemporaines des droits de la personne (plus de 2380 personnes ayant pris part à l'enquête), lesquelles ont servi de base à l'analyse des effets conjoints du racisme, du sexisme (incluant les préjugés attachés aux multiples identités de genre) et du colonialisme sur la vie, le bien-être et la sécurité des personnes visées par l'enquête.

La méthodologie a son importance. Dans ce cas-ci, elle permet de mieux comprendre le sens des conclusions présentées dans le rapport et de prendre conscience de la prise de pouvoir que celles-ci signifient pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA autochtones qui les ont exprimées. Ce qui peut ressembler à de simples demandes – 231 « appels à la justice » adressés à divers gouvernements, organismes et institutions – procède de vérités profondes,

vérités dont dépend la vie quotidienne de milliers d'individus et de communautés entières.

Par-delà ces enjeux méthodologiques, les résultats les plus probants de l'enquête sont à trouver à mon avis dans l'analyse qu'elle a faite des causes structurelles et continues de la violence de genre, ainsi que dans les quatre domaines d'action (culture, santé, sécurité, justice) qu'elle identifie comme prioritaires. Ce cadre permet de saisir la particularité des expériences coloniales individuelles tout en les ancrant dans un même héritage structurel et institutionnel. La force politique du rapport réside quant à elle dans le potentiel d'affirmation qui le traverse, et qui vise à inscrire l'analyse, comme les « appels à la justice », dans l'architecture des droits de la personne et du droit international. L'emploi du terme « génocide » pour décrire l'expérience canadienne prend ici tout son sens; c'est là cependant le sujet d'un autre article. 📌

1. Acronyme qui englobe les identités suivantes: bispirituelle, lesbienne, gaie, bisexuelle, transgenre, queer, en questionnement, intersexe et asexuelle.

VICTOIRE POUR LES TRAVAILLEURS MIGRANTS

Un tribunal canadien a reconnu le droit des travailleurs migrants temporaires à l'assurance-emploi.

Mouloud Idir et Susana Ponte Rivera

Les auteurs sont respectivement responsable du secteur Vivre ensemble du Centre justice et foi et intervenante sociale ainsi que militante pour la justice migrante

Le 10 mai dernier, une lutte importante menée avec détermination et courage par une quinzaine de travailleurs migrants temporaires originaires du Guatemala s'est soldée par un gain important. Dans un jugement rendu après une longue bataille juridique, la Cour canadienne de l'impôt a reconnu que ces salariés étaient admissibles aux prestations

Forum des Églises vertes

Le réseau des Églises vertes organise un forum qui se tiendra au Sanctuaire Notre-Dame-du-Cap les 19 et 20 octobre prochains. Il aura pour thème: « le don de l'eau ». Conférences, tables rondes, ateliers et prières sont au programme, notamment pour réfléchir à la place qu'occupe l'eau dans nos vies et dans notre société et pour mettre en lumière les actions entreprises par les membres du réseau. Se tiendront aussi des formations pratiques en compostage, recyclage et réduction d'utilisation de plastiques. Fondé en 2006, le Réseau des Églises vertes vient en aide aux communautés de différentes confessions chrétiennes en leur offrant des outils orientés vers l'action, l'éducation et la spiritualité afin d'améliorer leurs pratiques environnementales dans leur ministère et leur vie quotidienne. Voir: <eglisesvertes.ca>.

Balados contre l'extractivisme

Dans une série de baladodiffusions produites par le Comité pour les droits humains en Amérique latine (CDHAL) et le Projet accompagnement Québec-Guatemala, des femmes autochtones des quatre coins du monde racontent leurs luttes souvent menées au péril de leur vie pour défendre leurs terres et leur communauté face au développement de grands projets destructeurs. Du Québec au Canada en passant par l'Amérique latine, le Cambodge, les Philippines et l'Afrique du Sud, ces gardiennes du territoire, de l'eau et de la vie exposent par leurs témoignages souvent poignants le visage trop souvent voilé de l'extractivisme et la répression qui l'accompagne, de la part des États comme des entreprises. Fruit de la rencontre internationale Femmes en résistance face à l'extractivisme, tenue en avril 2018 à Montréal, les différents épisodes de cette série contribuent à mettre en lien ces luttes et résistances et à rappeler l'urgence de favoriser un mode de relation au territoire fondé sur le bien-vivre plutôt que sur l'exploitation. Voir: <cdhal.org/baladodiffusion>.

Budgets participatifs

L'idée du budget participatif s'est fait connaître au tournant des années 1990 grâce à une expérience menée à Porto Alegre, au Brésil. Il s'agit d'un processus démocratique permettant aux citoyens et aux citoyennes de décider comment sera dépensée une partie d'un budget public et quels projets y seront associés. Depuis, des centaines de villes ont emboîté le pas, incluant New York, Paris et Boston. Au Québec, divers projets sont ou ont été menés dans des quartiers comme le Plateau-Mont-Royal ou Mercier-Ouest, à Montréal, ainsi que dans des villes comme Drummondville, Matane ou Rimouski. Afin de donner une visibilité à ces initiatives québécoises, le Centre d'écologie urbaine de Montréal propose un site Web de référence sur le sujet, fournissant des exemples inspirants, des documents, des vidéos, etc. Il offre aussi son expertise afin d'accompagner les municipalités qui désirent mettre en place un budget participatif. Voir: <budgetparticipatifquebec.ca>.

d'assurance-emploi même lorsqu'ils ne détenaient pas un permis de travail valide.

À l'automne 2016, ces travailleurs migrants venus au Québec dans le cadre du Programme de travailleurs étrangers temporaires (PTET) avaient quitté l'employeur auquel ils étaient liés par leur permis de travail nominatif (ou permis « fermé ») en raison de conditions de travail épouvantables. Un deuxième employeur leur a alors fait croire qu'ils pouvaient changer d'employeur sans attendre un nouveau permis, ce qui s'est révélé faux et constituait un abus de confiance éhonté. Ils l'ont compris lorsque, dénoncés par leur premier employeur, ils ont été arrêtés par l'Agence des services frontaliers du Canada, puis détenus au Centre de prévention de l'immigration. Malgré ces vexations, la lutte acharnée de ces travailleurs leur permettra finalement de recevoir rétroactivement les sommes auxquelles ils ont droit.

Le Centre des travailleurs et travailleuses immigrants (CTI), l'Association des juristes progressistes et le Mouvement

action-chômage de Montréal considèrent cette décision comme un gain historique pour plusieurs raisons. Celle-ci pourrait en effet mener à l'amélioration de l'admissibilité à l'assurance-emploi pour les travailleuses et travailleurs migrants. De plus, dans son jugement de quelque 48 pages, le juge a reconnu que le PTET vulnérabilise les travailleuses et les travailleurs dès la signature du contrat dans leur pays d'origine. En effet, beaucoup de personnes migrantes ignorent quelles seront leurs tâches et conditions de travail puisqu'elles signent le plus souvent un contrat rédigé dans une langue qui leur est inconnue. Les agences de recrutement, mues par une logique néolibérale, cultivent le flou sur ce plan.

La décision a déjà eu des retombées positives, notamment du côté d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, qui a annoncé qu'un travailleur ou une travailleuse détenant un permis nominatif le liant à un seul employeur pourra désormais obtenir un permis de travail « ouvert » si elle ou il se trouve dans une « situation abusive¹ ». Selon Viviana Medina du CTI, le défi sera toutefois de voir ce que cette notion signifiera concrètement, car les abus ne sont pas des actes isolés ou des épiphénomènes : ils sont intrinsèques à la nature de ces programmes et donc de portée systémique et institutionnelle.

Par ailleurs, plusieurs questions demeurent. Qui informera les travailleurs migrants du récent jugement et de leurs droits ? Comment une personne en situation de vulnérabilité pourrait-elle changer son permis de travail ? L'enjeu linguistique, entre autres, est important ici. L'État assurera-t-il le suivi en la matière, comme le recommande le jugement ? Ou délèguera-t-il cette responsabilité à un organisme communautaire sur le terrain ? Et sévira-t-il contre les employeurs fautifs ? Sur ce point, il est permis d'en douter, car les gouvernements fédéral et provincial, par l'entremise des avocats de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST), connaissent déjà très bien les employeurs abuseurs. Le CTI et des employeurs fautifs se retrouvent chaque année devant la CNESST. C'est d'ailleurs pour permettre aux travailleurs d'éviter ce type d'employeurs que l'Association

des travailleuses et travailleurs migrants du Québec, fondée notamment par le CTI, revendique des permis de travail ouverts.

Si elle est loin d'être terminée, cette lutte aura à tout le moins permis de mettre au jour une tendance à la privatisation de nos politiques migratoires observable notamment à travers la délégation, à des agences de recrutement privées, de certaines procédures de sélection des travailleurs. Cette orientation n'a rien de très nouveau, mais elle prend de plus en plus une dimension inquiétante et dangereuse. Elle s'inscrit dans un contexte global de transformation du salariat (multiplication des contrats précaires), de dégradation des conditions de travail et de réduction des bénéfices sociaux. Or, dans pareil contexte, en partie lié à une mise en concurrence croissante du salariat à l'échelle mondiale, la précarisation du droit des migrants et la précarisation du droit du travail sont étroitement liées. Nous assistons en effet depuis une trentaine d'années à un nouveau régime de production caractérisé par la non permanence statutaire et la précarité. Celle-ci est devenue la norme et non l'exception. Une « gouvernance flexible » de la mobilité de la main-d'œuvre s'est imposée comme un objectif fondamental à atteindre, mais le droit et les régimes de citoyenneté sont largement en déphasage.

La lutte des travailleurs migrants n'en devient que plus cruciale. Leur courage et leur indignation ont été les carburants qui ont mené à cette victoire pour l'accès à l'assurance-emploi. En plus de leur bataille devant la Cour canadienne de l'impôt, ils ont déposé des demandes d'indemnisation ainsi que des plaintes pour harcèlement psychologique à la CNESST. Sans oublier les plaintes pour discrimination déposées à la Commission des droits de la personne et de la jeunesse, ainsi qu'une poursuite pour violations de leurs droits au moment de leur arrestation. De nombreux organismes de la société civile québécoise apportent leur aide et leur solidarité aux mobilisations de ces travailleurs. ☺

1. « Le Canada présente de nouvelles mesures pour les personnes vulnérables », Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, 31 mai 2019 (communiqué).

Saint-Remi-d'Amherst hier et aujourd'hui

La municipalité d'Amherst dans les Laurentides et des organismes de la région viennent de soumettre une demande d'aide au Fonds d'appui au rayonnement des régions pour concrétiser un projet de centre de commémoration et d'interprétation du territoire. Outre la mise en valeur de la présence autochtone de la nation des Weskarinis, de l'église Saint-Rémi, d'un vieux moulin à scie et d'une des dernières tours à feu préservées au Québec, le centre rappellerait l'activité d'une des rares mines qu'il y a eues dans la région. Cette mine de silice est d'autant plus significative qu'elle a été l'épicentre d'un important épisode de l'histoire ouvrière du Québec, auquel *Relations* est intimement lié. En effet, en publiant en mars 1948 un dossier choc sur les conditions misérables des mineurs et de leurs familles ainsi que sur la maladie industrielle – la silicose – qui y faisait des ravages, *Relations* a été le déclencheur d'une prise de conscience dans la société québécoise. La grève de l'amiante de 1949, qui en a découlé en grande partie, a été l'un des temps forts de l'opposition au régime Duplessis et marque un jalon dans l'histoire du Québec.